



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **11 septembre 2017**

Décision n° **CP-2017-1869**

commune (s) : Lyon 9°

objet : Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) nord du Quartier de l'Industrie - Cession, à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), de 24 lots de copropriété d'un bâtiment d'habitation situé au 47 - 48, quai Paul Sédallian

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 1er septembre 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 12 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mmes Bouzerda, Vullien, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Bret, Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Kabalo, Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : M. Barral.

Commission permanente du 11 septembre 2017**Décision n° CP-2017-1869**

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) nord du Quartier de l'Industrie - Cession, à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), de 24 lots de copropriété d'un bâtiment d'habitation situé au 47 - 48, quai Paul Sédallian**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 30 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

I - Contexte de la cession

La zone d'aménagement concerté (ZAC) nord du Quartier de l'Industrie à Lyon 9°, a été créée en 2000. Les objectifs recherchés visent à :

- développer l'accueil d'activités économiques, tout en permettant la préservation et le confortement des secteurs d'habitat existants,
- réorganiser la circulation du quartier,
- développer un front bâti en bord de Saône, assurant une transition urbaine harmonieuse entre le tissu urbain dense de Vaise, au sud et le tissu urbain plus aéré de Saint Rambert, au nord,
- réaliser des espaces et des équipements publics de qualité, nécessaires à l'aménagement du quartier.

Par l'intermédiaire d'une convention de concession, la réalisation de cette ZAC a été confiée à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL).

Le tènement du 47 - 48, quai Paul Sédallian, qui se trouve dans le périmètre de cette ZAC, comporte une copropriété de 10 logements.

La Communauté urbaine de Lyon, a notamment acquis 7 de ces logements entre 1993 et 2006, dans le cadre de cette opération urbaine en cours sur le secteur.

La SERL, qui procède à l'acquisition des biens restants, se propose de racheter ces logements à la Métropole de Lyon afin de procéder à la démolition des bâtiments. Le tènement est en effet destiné à être intégré à l'îlot 3b de la ZAC qui doit accueillir un programme d'environ 150 logements dont une partie en locatif social ou en accession sociale.

II - Désignation des biens cédés

Les biens concernés par la présente cession sont constitués de 24 lots, représentant, outre les 7 logements, un commerce en rez-de-chaussée, des caves en sous-sol et des boxes de stationnement en surface, selon la liste suivante :

Numéro de Lot	Nature du lot
45	cave
47	cave
48	cave
49	cave
50	cave
51	cave
52	cave
53	cave
54	réserve
55	local commercial de 79 mètres carrés
57	appartement (studette) de 12 mètres carrés
58	T3 de 68 mètres carrés
60	T3 de 68 mètres carrés
61	T3 de 59 mètres carrés
62	T3 de 68 mètres carrés
63	T3 de 59 mètres carrés
65	appartement de 19 mètres carrés
67	garage
68	garage
69	garage
71	garage
72	garage
73	garage
75	garage

III - Conditions de la cession

Le prix de cette vente a été négocié à 1 221 700 €, correspondant à une valorisation de 2 800 € par mètre carré de surface habitable pour les logements, 1 700 € par mètre carré de surface utile pour le commerce et un montant unitaire de 11 000 € pour les boxes de stationnement ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 20 mars 2017, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la cession à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), pour un montant de 1 221 700 €, de 24 lots de copropriété d'un bâtiment d'habitation situé au 47 - 48, quai Paul Sédallian à Lyon 9°, dans le cadre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) nord du Quartier de l'Industrie.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette correspondant à la valeur de la sortie du bien sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° 0P06O0305, pour un montant de 5 720 349,09 € en dépenses et 1 095 063,73 € en recettes.

4° - La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit estimé de la cession : 1 221 700 € en recettes - compte 775 - fonction 515,

- sortie estimée du bien du patrimoine de la Métropole : 160 671,16 € en dépenses - compte 675 - fonction 01 et en recettes - compte 21321 - fonction 01 - opération n° 0P06O2751 - écritures pour ordre chapitres globalisés 040-042.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 septembre 2017.